

Les dentistes mettent en garde contre les méfaits du cannabis

SANTÉ La Société de médecine dentaire veut sensibiliser ses membres et les fumeurs

- ▶ Des études démontrent que le joint fait plus de ravages en bouche que la cigarette.
- ▶ La formation des dentistes devrait en tenir compte.
- ▶ Et les fumeurs devraient se faire plus examiner les dents.

Le cannabis revient régulièrement dans le débat public, principalement au sujet de sa légalisation ou non. Aujourd'hui, c'est à un aspect mal connu et très peu médiatisé de cette substance psychotrope que la Société de médecine dentaire souhaite sensibiliser les dentistes, ainsi que les fumeurs jeunes et réguliers de joints purs ou coupés au tabac. Le message, en résumé : le cannabis consommé souvent et sous forme de fumée s'avère plus délétère pour la dentition et les muqueuses buccales que le tabac, dont on connaît parfaitement les catastrophes qu'il crée en bouche. Parlez-en à votre dentiste... pour autant qu'il soit bien formé à la problématique. Les informations, qui suivent et que *Le Soir* a recueillies en primeur, feront l'objet d'une publication détaillée dans la revue bimestrielle *Le Point* que l'association dentaire belge francophone envoie à ses 2.200 membres.

« Les dentistes sont nombreux à constater les effets néfastes du cannabis au niveau de la santé bucco-dentaire, explique la Dr Vé-

ronique Seha, dentiste généraliste et chargée de cours sur l'impact du tabagisme sur la santé bucco-dentaire au Fonds des affections respiratoires (Fares). *C'est mon cas, même si j'ai peu de patients dans cette situation. Je me souviens d'un trentenaire dont la bouche était dans un état épouvantable. Il m'avait pourtant assuré ne pas fumer de tabac. Juste du cannabis qu'il faisait pousser lui-même, en soulignant les qualités naturelles de ce produit.* »

Naturel ou transformé, le produit fumé avec régularité est pourtant l'ennemi d'une bonne dentition. Comme le souligne l'experte dans une synthèse de documents scientifiques, « une étude publiée il y a dix ans dans le très sérieux *Journal of the American Medical Association (Jama)* avait déjà objectivé formellement la relation entre l'usage du cannabis et l'atteinte des tissus de soutien des dents (le parodontite). » « Mais ce n'est pas tout, complète Véronique Seha. On peut parfois constater chez le fumeur de cannabis des colorations, de l'érosion dentaire, plus de caries, plus de dents manquantes, des troubles sensoriels (sensations de fourmillements des lèvres ou d'épaississement de la langue), des mycoses et des lésions précancéreuses. Précisons que la dose et la durée dans le temps de la consommation constituent des facteurs aggravants. »

Pourquoi de tels dégâts ? Beaucoup de mécanismes sont encore méconnus. Mais des études ont montré que fumer des joints nuit à la santé bucco-dentaire pour une série de raisons, pointe la

dentiste. D'abord, « la substance active contenue dans le cannabis, le tétrahydrocannabinol (THC), agit sur le système immunitaire en diminuant la production de certaines cellules de défense. » Ensuite, « après avoir fumé un joint, il y a une diminution de la production de salive rendant la plaque dentaire plus épaisse, collante et difficile à éliminer par le brossage. Cette plaque dentaire mal éliminée combinée à une modification de la flore buccale, ainsi qu'à une diminution des défenses immunitaires, peut favoriser l'apparition de maladies des tissus qui soutiennent les dents. Malheureusement, le déchaussement dentaire constaté parfois chez de jeunes fumeurs chroniques ne guérit pas. Au mieux, on pourra stabiliser la maladie. Cette dernière s'accompagne d'une perte d'os qui va rendre difficile le placement de prothèses ou d'implants. »

« Le déchaussement dentaire constaté chez de jeunes fumeurs chroniques ne guérit pas » DR V SEHA

Par ailleurs, le cannabis augmente l'appétit. « Le fumeur grignote. Or, les sucres se transforment en acides. Dans ce contexte, les dents peuvent être rapidement cariées. La salive présente en quantité insuffisante ne pourra pas jouer son rôle habituel de "tampon" et on constatera régulièrement des problèmes d'érosion dentaire, d'autant plus que des sodas sont souvent consommés pour pallier la sécheresse buccale. » La Dr Seha ajoute d'autres associations fréquentes à la consommation de cannabis qui renforcent la détérioration de la

bouche : l'alcool, le manque d'hygiène, une alimentation peu équilibrée pauvre en fruits et légumes, des infections virales. On y ajoutera des visites trop irrégulières chez le dentiste.

Reste l'effet cancérigène de la fumée du cannabis. « Il serait dû à divers composants dont les hydrocarbures, les benzopyrènes et les nitrosamines, que l'on retrouve même en concentration plus élevée dans la fumée du cannabis que dans la fumée du tabac, assure l'experte. Quant au tabac, que l'on retrouve habituellement associé au cannabis dans le joint, il va entraîner la libération d'adrénaline, qui a pour effet la contraction des vaisseaux. Celle-ci diminue ainsi l'apport en cellules de défense, mais surtout en oxygène, ce qui peut entraîner une nécrose des tissus et contribuer à la détérioration du parodontite. »

Une seule conclusion s'impose : « Tout fumeur de cannabis (et bien sûr de tabac) devrait consulter régulièrement son dentiste, qui pourrait l'informer sans juger, dépister les atteintes bucco-dentaires, les soigner voire, si nécessaire, référer le patient à un autre spécialiste. Il est important de créer une relation de confiance pour aborder ce sujet délicat et permettre ainsi au consommateur de discuter sereinement avec le praticien. » Encore faut-il que le dentiste ait une connaissance suffisante de l'impact du cannabis sur la santé, « ce qui est rarement le cas actuellement, dénonce la Dr Seha. Il faudrait peut-être introduire cela dans le cursus des futurs dentistes, assistants et hygiénistes dentaires ». ■

JULIEN BOSSELER

FLOU**Cancérigène ?
Sans certitude...**

Le cannabis est-il cancérogène ? Dans sa synthèse de la littérature scientifique, la Dr Véronique Seha évoque « des lésions précancéreuses et, plus grave, des cancers des voies aérodigestives supérieures ». Il semble cependant que la propriété cancérogène du cannabis consommé avec combustion ne soit pas établie avec la plus grande certitude. Ou que la question nécessite, à tout le moins, de la nuance. Ainsi la Fondation contre le cancer décrit-elle ceci dans sa position officielle sur la question : « Quand on fume du cannabis de la façon traditionnelle, sous forme de joint ou dans une shisha, la combustion libère différentes substances nocives, dont certaines sont cancérogènes. Ces substances passent par la bouche, la gorge et les poumons pour pénétrer dans l'organisme, où elles occasionnent des dommages. Toute combustion de matières organiques dégage d'ailleurs des substances cancérogènes. Le cannabis ne fait pas exception. »

Cependant, écrit la Fondation contre le cancer, « paral-

èlement aux substances cancérogènes, la fumée de cannabis contient aussi des substances potentiellement anticancéreuses. C'est ce qu'ont montré des expériences sur des animaux et des recherches sur des cellules tumorales humaines. Les substances psychoactives THC et CBD en feraient notamment partie. Les mécanismes à l'origine de l'effet anticancéreux seraient multiples : déclenchement de l'apoptose (mort cellulaire programmée), ralentissement de l'angiogénèse (formation de vaisseaux sanguins), de l'invasion, de la propagation par métastases et de la prolifération. »

Bref, la fumée de cannabis introduit un mélange complexe de substances. « Pour cette raison, déduit la Fondation contre le cancer, l'impact final de la fumée de cannabis est actuellement difficile à estimer. Et on ne sait pas toujours ce que le producteur ajoute pour augmenter le poids (verre, sable...), surtout lorsque le cannabis est vendu dans la rue et même dans les coffee shops. » Toutefois, la Fondation, à l'image d'autres acteurs de la santé publique, estime que « la fumée de cannabis est nocive pour la santé. Mieux vaut donc éviter cette pratique ».

J.BO.

LÉGALISATION**Pas de rush en vue au Canada**

Faut-il dépénaliser le cannabis ? Contrairement à la Belgique, la question ne se posera très bientôt plus au Canada. Le 17 octobre prochain, la monarchie d'Amérique du Nord deviendra le deuxième pays au monde à légaliser le cannabis à des fins récréatives - l'Uruguay avait été le premier en décembre 2013. Cette légalisation entraînera-t-elle un rush des Canadiens vers les joints et les space cakes ? Stop aux fantasmes : la réponse est « non ». A en croire une étude de l'Institut national de la statistique menée auprès de 5.000 Canadiens de plus de 15 ans, 82 % des répondants n'ont pas l'intention d'essayer le cannabis ou d'augmenter leur consommation après la nouvelle légalisation. A ce stade, environ 4,6 millions de Canadiens, soit 16 % de la population, disent avoir consommé du cannabis depuis le début de l'année. Toutefois, 28 % des sondés qui fument déjà du cannabis déclarent qu'ils « seraient susceptibles d'augmenter leur consommation ». Plus inquiétant : l'enquête révèle que 14 % des consommateurs possédant un permis ont déjà conduit un véhicule dans les deux heures suivant leur consommation. Les hommes sont deux fois plus nombreux que les femmes à avoir eu ce comportement très dangereux.

J.BO (AVEC AFP)